



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 3 juillet 2007

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur l'appréciation du sur-risque éventuel lié à la réémergence du virus de la fièvre catarrhale ovine en Allemagne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 14 juin 2007 par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) sur l'appréciation du sur-risque éventuel lié à la réémergence du virus de la fièvre catarrhale ovine en Allemagne.

Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine », nommé par décisions du 09 septembre 2006 et du 02 avril 2007, s'est réuni par moyens télématiques le 21 juin 2007 et a formulé l'avis suivant :

« Contexte et questions posées »

Par un communiqué du 06 juin 2007, les autorités allemandes ont informé la Commission européenne de la circulation du virus de la fièvre catarrhale ovine en Rhénanie du Nord-Westphalie, à la suite de la découverte de la séroconversion, entre le 02 avril et le 03 mai 2007, d'un bovin sentinelle (animal « index ») parmi les dix bovins sentinelles d'un troupeau. Cette séroconversion a été confirmée sur un prélèvement réalisé sur ce même animal le 21 mai, qui a fourni des réponses positives en sérologie et RT-PCR. Par contre, aucun isolement viral n'a pu être obtenu à partir de ces prélèvements. La présence du virus a été montrée de manière indirecte par l'obtention d'une réponse positive en RT-PCR chez deux jeunes bovins, quatre jours après leur inoculation par des prélèvements réalisés les 03 mai et 21 mai 2007 sur le bovin sentinelle positif.

Des analyses complémentaires ont été réalisées à partir du 25 mai, afin d'évaluer l'étendue de la circulation virale au sein du troupeau « index » et à proximité. Parmi les 81 animaux du troupeau sentinelle, 38 ont présenté une sérologie positive, mais seul le prélèvement réalisé sur l'animal « index » a donné lieu à un résultat positif pour la recherche de fragments de génome viral par RT-PCR. De plus, parmi les dix-neuf autres troupeaux sentinelles suivis dans un rayon de 20 km, aucune séroconversion n'a été identifiée.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est interrogée sur l'appréciation de la réémergence du virus de la fièvre catarrhale en Allemagne et sur le sur-risque éventuel qu'elle induit pour la France.

27-31, avenue
du Général Leclerc
94701

Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Méthode d'expertise

A la suite de la réunion du 21 juin 2007, la cellule d'urgence du GECU FCO a élaboré un projet d'avis qui a été discuté par moyens télématiques par le GECU FCO et validé le 27 juin 2007.

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- La description, par les autorités allemandes, des tests mis en œuvre sur le bovin trouvé séropositif et viropositif (télécopie jointe à la saisine),
- Les éléments de réponse aux questions posées par la DGAI aux autorités allemandes,
- Les notes de service de la DGAI successives précisant les conditions de mouvements des ruminants au sein, ou à destination, ou à partir des périmètres interdits et des zones réglementées, la dernière datant du 14 juin 2007,
- Les données disponibles sur les foyers de fièvre catarrhale ovine en France au 21 juin 2007.

En outre, un représentant de la DGAI, joint par téléphone, a apporté des précisions sur les éléments communiqués par les autorités allemandes lors de la réunion des CVO du 18 juin 2007.

Argumentaire

- Sur la base des informations disponibles (séroconversion d'un animal en début mai et résultat positif en RT-PCR après une épreuve expérimentale), la preuve de la circulation du virus de la fièvre catarrhale ovine en 2007 en Europe du Nord-ouest semble être apportée, sans pour autant que l'on puisse en qualifier ni l'intensité, ni l'extension, ni l'évolution à venir.
- L'examen attentif des informations disponibles nécessaires à l'interprétation des résultats obtenus en Rhénanie du Nord-Westphalie au sein d'un troupeau sentinelle montre une incertitude actuelle sur le statut des neuf autres animaux sentinelles de ce troupeau.
- Par ailleurs, il semble que ce troupeau soit localisé dans une zone de forte densité animale, ayant été un foyer très actif de FCO en 2006, et que dix-neuf autres troupeaux sentinelles de la zone n'ont montré à mi-juin aucune trace de circulation virale.
- Le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine » estime donc qu'on ne peut à partir des résultats diffusés concernant, pour l'instant, un seul animal dans un seul troupeau, considérer qu'il existe un sur-risque significatif au plan local ou plus large (notamment français). La qualification de la réémergence de la fièvre catarrhale ovine en Europe du Nord-ouest nécessiterait, en effet, la récolte et l'interprétation d'informations collectées au cours des prochaines semaines sur un plus grand nombre de troupeaux et dans un plus grand nombre de périmètres interdits.

Conclusions et recommandations

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine », réuni le 21 juin 2007 par moyens télématiques, a examiné les informations disponibles sur la séroconversion d'un bovin d'un troupeau de Rhénanie du Nord-Westphalie.

En l'état actuel des informations disponibles, le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine » recommande donc :

- i. de recueillir le maximum d'informations fiables afin, d'une part, de statuer définitivement sur la situation du troupeau sentinelle de Rhénanie du Nord-Westphalie, d'autre part, d'en tirer les conséquences en ce qui concerne l'évolution de la fièvre catarrhale ovine à BTV 8,
- ii. de continuer à appliquer rigoureusement les mesures de contrôle vis-à-vis des animaux issus des périmètres interdits, comme il l'a été maintes fois rappelé.

Par ailleurs, il tient à attirer l'attention sur les difficultés engendrées par :

- i. l'absence d'informations essentielles (localisation précise, évolution du statut individuel des animaux sentinelles, ...) concernant le troupeau sentinelle,
- ii. la circulation tout à fait insuffisante des informations issues des réseaux de troupeaux sentinelles situés à l'intérieur de la zone épidémiologiquement active.

Mots clés : Fièvre catarrhale ovine, Bluetongue, bovins, ovins, circulation virale»

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine de la Direction générale de l'alimentation sur l'appréciation du sur-risque éventuel lié à la réémergence du virus de la fièvre catarrhale ovine en Allemagne.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND